

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 148/05

AFR 46/011/2005 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / RECOURS EXCESSIF À LA FORCE

### ZIMBABWE des milliers de vendeurs de rue et de résidents de camps improvisés

Londres, le 1<sup>er</sup> juin 2005

Amnesty International est gravement préoccupée par la sécurité de plusieurs milliers de vendeurs itinérants et de résidents de camps de fortune qui sont menacés d'expulsion aux quatre coins du Zimbabwe dans le cadre d'une politique gouvernementale baptisée « *Operation Murambatsvina* » – « *chasser la saleté* » –, que la police appelle « *opération de rétablissement de l'ordre* ».

Selon les informations recueillies, l'« *Operation Murambatsvina* » vise à « nettoyer » les zones urbaines et à stopper le change illégal de devises étrangères. Les expulsions ont lieu sans préavis ni ordonnance d'un tribunal. Elles se déroulent dans la violence, les policiers et autres membres des forces de sécurité recourant à une force excessive, brûlant des habitations, détruisant des biens et frappant des résidents. Dans au moins un cas d'expulsion, la police aurait contraint des gens à détruire leur propre logement. Amnesty International pense que bien plus de personnes pourraient être blessées lors de cette opération, qui se poursuit.

Depuis le 18 mai 2005, à Harare, des milliers de personnes ont été chassées de marchés informels par la police, qui a mené des opérations similaires à travers tout le pays, notamment à Bulawayo, Mutare, Chitungwiza, Rusape, Murehwa, Gweru, Masvingo et Kadoma. Les autorités prétendent que ces colporteurs ne sont pas en règle, mais, selon des avocats, un grand nombre de personnes arrêtées la semaine dernière disposaient d'une licence. Aucun préavis n'a été donné aux vendeurs itinérants, qui ont vu leurs marchandises saisies ou détruites. Un grand nombre auraient été battus pendant l'intervention des forces de l'ordre.

Après la destruction de leurs biens et de leurs moyens de subsistance, les résidents de zones affectées et les marchands ambulants, en colère, ont attaqué des policiers. Des membres de la police et des forces armées ont alors été déployés dans certains quartiers afin de réprimer les fauteurs de trouble, ravivant les inquiétudes quant à la sécurité des populations touchées par cette opération.

Dans la soirée du 26 mai 2005, plus de 10 000 résidents de Hatcliffe Extension, un camp improvisé situé dans le nord de Harare, ont été chassés de chez eux. La police aurait détruit des habitations, laissant les familles du camp dans le dénuement le plus total et les contraignant à dormir à la belle étoile. Les autorités auraient menacé de procéder à de nouvelles expulsions dans les camps de squatters situés autour de Harare.

En septembre 2004, Amnesty International a dénoncé la tentative d'expulsion de milliers de personnes résidant à Porta Farm, un camp de fortune situé à la périphérie de Harare. Cette intervention était en contravention avec un arrêt pris précédemment par un tribunal, qui s'opposait à l'expulsion des habitants du quartier. La police aurait fait un usage abusif de gaz lacrymogène et, selon des témoins, elle aurait envoyé du gaz lacrymogène à l'intérieur même des habitations. Au moins 11 personnes sont mortes dans les semaines qui ont suivi des suites d'une exposition au gaz, selon des témoins oculaires. Amnesty International a demandé à maintes reprises qu'une enquête détaillée soit conduite sur les événements qui se sont produits à Porta Farm ainsi que sur les décès qui sont survenus après l'opération de la police, toutefois, à la connaissance de l'organisation, les autorités n'ont pas cherché à faire la lumière sur ces faits (voir les communiqués de presse d'Amnesty International intitulés *Zimbabwe. La police fait un usage abusif du gaz lacrymogène : 10 morts*, AFR 46/027/2004 du 22 septembre 2004 et *Zimbabwe. Une nouvelle habitante de Porta Farm est décédée, ce qui porte à 11 le nombre de personnes mortes à la suite de l'usage abusif de gaz lacrymogène par la police*, AFR 46/028/2004 du 1<sup>er</sup> octobre 2004).

Amnesty International est très inquiète à l'idée que Porta Farm ne soit à nouveau pris pour cible dans le cadre des opérations de « nettoyage ». Les résidents du camp sont installés depuis plus de dix ans et se sont investis dans le développement de leur quartier.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous préoccupé par la sécurité des personnes visées par les mesures d'expulsion, notamment les résidents de camps de fortune comme Hatcliffe Extension, dans le nord de Harare, ou les marchands ambulants menant leurs activités dans des marchés informels ou dans la rue, et faites part de votre inquiétude face au recours excessif à la force dont font preuve les policiers et autres membres des forces de sécurité ;

– exhortez les autorités à enquêter sur les allégations indiquant que des membres des forces de l'ordre ont fait un usage excessif de la force et priez-les de mettre fin à ces pratiques ;

– demandez instamment que cessent les expulsions ;

– appelez les autorités à mettre immédiatement à la disposition des personnes expulsées un abri, de la nourriture, de l'eau salubre et des installations sanitaires et demandez-leur de les dédommager pleinement pour la perte de leur logement et de leurs biens ;

– déclarez-vous inquiet à l'idée que le camp de Porta Farm, où 11 personnes au moins sont mortes en septembre 2004 des suites d'un usage abusif de gaz lacrymogène par la police, ne soit à nouveau pris pour cible ;

– engagez les autorités à ne pas tenter d'expulser les résidents de camps improvisés, en particulier celui de Porta Farm ;

– rappelez-leur que toute expulsion doit se dérouler dans le plein respect du droit international relatif aux droits humains, qui garantit une procédure régulière, la protection juridique, la réparation ainsi que des mesures appropriées de relogement.

**APPELS À :**

**Président de la République du Zimbabwe :**

His Excellency the Hon. Robert G. Mugabe  
Office of the President  
Private Bag 7700  
Causeway, Harare  
Zimbabwe

**Fax :** +263 4 734 644

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

**Ministre de l'Intérieur :**

The Hon Kembo Mohadi  
Ministry of Home Affairs  
Private Bag 505D  
Causeway  
Harare  
Zimbabwe

**Fax :** +263 4 726 716

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**Ministre de l'Administration locale, des Travaux publics et du Développement urbain :**

The Hon Ignatius Chombo  
Ministry of Local Government, Public Works  
and National Housing  
PO Box CY441  
Causeway  
Harare, Zimbabwe

**Fax :** +263 4 708 848 (Si une personne décroche, veuillez demander la ligne de fax)

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 13 JUILLET 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*